



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur du règlement de remplacement no. 2024-147A modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), que le règlement de remplacement numéro 2024-147A modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes est entré en vigueur le 20 novembre 2025, soit à la date de la correspondance de l'avis ministériel attestant de la conformité du règlement de remplacement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Ce règlement requiert que les municipalités de la MRC des Chenaux modifient leur réglementation d'urbanisme.

Le règlement de remplacement no. 2024-147A est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi qu'aux bureaux municipaux des municipalités de la MRC. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement de remplacement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Sébastien Blanchette, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704, poste 2228

Courriel : directeurat@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 22^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Patrick Baril
Directeur général